

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025-42

Nombre de Conseillers		Le vingt-sept octobre deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 21/10/2025 <u>Date d'affichage</u> : 21/10/2025 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Serge PASSERAT, Philippe MONOD. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Loïc TARDY. <u>Procuration(s)</u> : Christine DOCHE donne pouvoir à Christian VERMELLE. <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
En exercice	9	
Présent(s)	6	
Absent(s)	3	
Pouvoir(s)	1	
Scrutin	ordinaire	
Quorum	5	

Maire intéressé

Délégation de compétence pour délivrer une autorisation d'urbanisme

En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur VUARRIER Jérôme a déposé une demande de déclaration préalable référencée n° DP 074 078 25 X 0032, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance l'autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Monsieur DUNAND Geoffrey à cet effet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du dépôt par Monsieur VUARRIER Jérôme d'une déclaration préalable référencée n° DP 074 078 25 X 0032.

DESIGNE Monsieur DUNAND Geoffrey en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de l'autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET

Le Maire,
Christian VERMELLE

